

AIDE FINANCIERE A LA FORMATION BAFA / BAFD

Conditions d'attribution à conserver

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ne sont pas des diplômes professionnels, ils permettent cependant d'encadrer des enfants ou des adolescents en centre de vacances, en accueil périscolaire ou accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Pour qui ?

Bénéficiaire de l'aide nationale : tout allocataire et ses ayants droit domiciliés dans le Tarn sans condition de ressources, d'âge et de situation familiale.

Bénéficiaire des aides locales :

- Famille avec au moins un enfant à charge de moins de 20 ans, sans condition de ressources.
- Etudiant bénéficiaire de l'Allocation Logement à la Caf du Tarn sous réserve d'effectuer sa formation dans le Tarn.

Comment vous aide la Caf ?

Les aides locales et l'aide nationale sont cumulables.

La session 2 (stage pratique) ne fait pas l'objet de financement.

Aides locales BAFA et BAFD		Aide nationale uniquement pour le BAFA
Session 1 Formation générale	Session 3 Approfondissement/Perfectionnement	
150€ Payables à la fin de la session 1	150€ Payables à l'inscription à la session 3	200€ Payables à l'inscription de la session 3

Modalités d'attribution

Les dossiers de demande doivent être déposés :

- Au plus tôt, à compter de l'inscription à chaque session de formation,
- Au plus tard, trois mois après le premier jour de chaque session de formation.

Ne pas bénéficier d'une prise en charge globale des frais de formation.

ATTENTION : aucune aide ne sera accordée pour les dossiers reçus 3 mois après le début de chaque session.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FORMATION BAFA / BAFD

Partie réservée au stagiaire

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Téléphone :

..... E-mail :

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution de l'aide financière pour la formation BAFA ou BAFD et en acceptant, sans réserve, les dispositions.

Porter la mention « Lu et approuvé »

Le.....

Signature :

Partie réservée à l'organisme de formation

NOM : N° Habilitation DDCSPP :

Attestation d'inscription

BAFA 1 – Session de formation générale

BAFD 1 – Session de formation générale

BAFA 3 – Session d'approfondissement

BAFD 3 – Session de perfectionnement

Lieu et dates de la session : du au

Tarif de la session :€

Financement par le stagiaire : €

Financement par un tiers :€

Nom du tiers financeur :

Le

Cachet de l'organisme

Signature du représentant

Toute action frauduleuse ayant pour but d'ouvrir indûment droit à l'une des prestations attribuées par la Caf, sans présumer d'éventuelles sanctions pénales, prive son auteur de toute intervention sociale de l'organisme pour une durée d'une année à compter de la constatation de la fraude ou de la tentative même si cette dernière n'a pas été suivie d'effet.

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement de situation.

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du Code de la Sécurité sociale).

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration. (Articles L.114-9 – Dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L.114-13 – amende, L.114-17 du code de la Sécurité sociale – prononcé de pénalités).

La Loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

